



INVESTISSEMENT INNOVANT

2^{ème} trimestre 2019

Lettre d'information

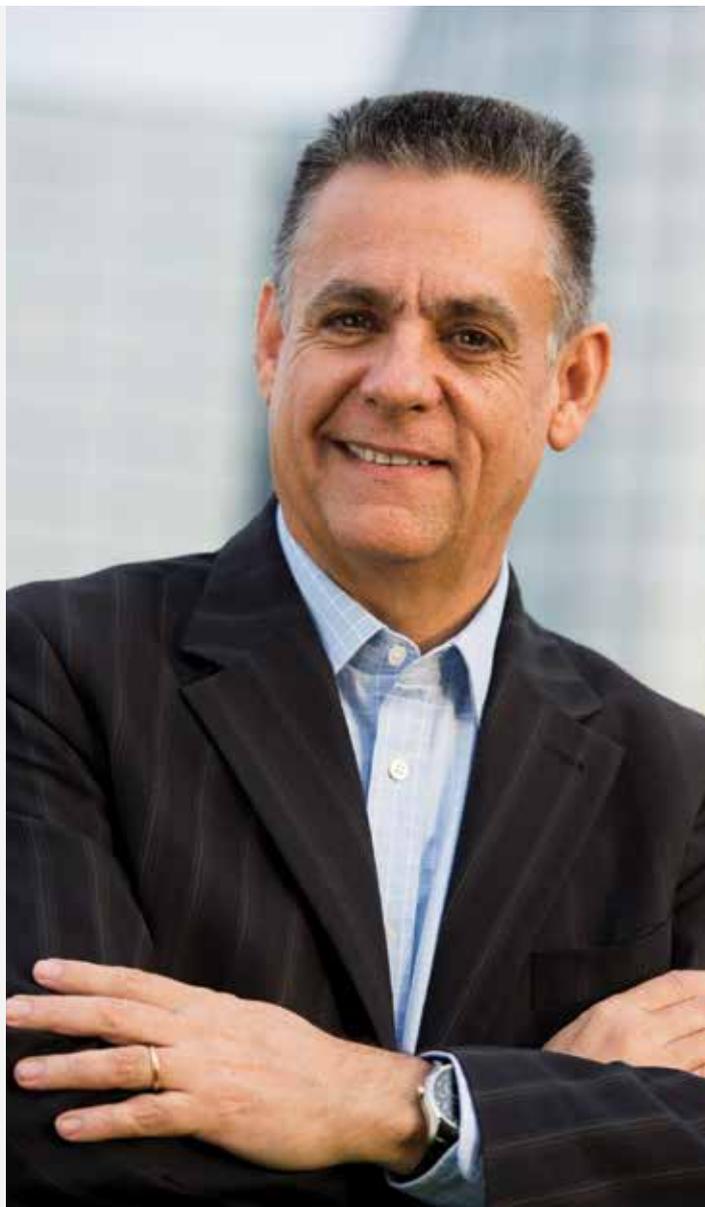
www.altoinvest.fr

Rencontre avec **Sylvain Gauthier** Président d'EasyVista

*"Nos clients sont à la recherche permanente
d'automatisation et de simplification."*



easyVISTA™



FCP
NOVA Europe



FCPR
ALTO Avenir

Communiqués
à destination des
porteurs de parts

Sommaire

L'édito	3
Valorisations	4
Remboursements des fonds	5
Actualités des participations	6-7
FCP NOVA Europe	8-9
FCPR ALTO Avenir	10-11
Communiqués à destination des porteurs de parts	12-13
Autres investissements	14
Notre équipe	15

Vous recevez cette documentation dans le cadre des obligations légales et réglementaires d'ALTO Invest relatives à l'information des porteurs. Si vous n'êtes plus porteurs des fonds gérés par ALTO Invest et que vous ne souhaitez plus recevoir de courrier postal ou électronique de notre part, vous pouvez en faire la demande par mail (dpo@altoinvest.fr) ou par courrier (ALTO Invest - DPO - 9 rue Newton 75116 Paris)

L'édito ■

Après un premier quadrimestre 2019 d'anthologie sur les marchés financiers, on peut dire avec quasi-certitude que la baisse de la fin d'année 2018 n'était qu'une correction comme nous le pressentions déjà dans notre dernier éditorial. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les bourses d'actions progressent pratiquement toutes, souvent à deux chiffres (Etats-Unis, Chine, France, Allemagne) grâce à un changement de ton de la banque centrale des Etats-Unis qui vient rejoindre les autres grandes banques centrales dans le camp des « colombes » sur la base de données économiques globales faibles.

L'indice CAC 40 des grandes sociétés cotées françaises progresse de plus de 13% depuis le 1^{er} janvier. Les indices des autres grandes places boursières développées progressent tous (+7% au Japon et au Royaume-Uni, + 11% aux Etats-Unis, +14% d'en Allemagne) avec une mention spéciale pour les marchés spécialisés en valeurs technologiques au NASDAQ, en Allemagne, ou en Chine qui progressent d'environ 20% sur la même période (de même qu'ils avaient particulièrement corrigé à la baisse fin 2018).

Le premier quadrimestre 2019 marque également un tournant pour les taux d'intérêt

Nos fonds ont bénéficié bien entendu de la bonne tenue des marchés actions en ce début d'année 2019.

longs, qui, compte tenu de la politique monétaire de nouveau très apaisante des banques centrales, renouent avec des taux d'intérêt plus-bas inédits depuis 2017 (de 0,73% au 31 décembre 2018 à 0,25% pour les emprunts d'état français à 10 ans, de +0,24% à -0,04% pour les

comparables allemands, de 2,85% à 2,5% pour les comparables aux Etats-Unis).

Côté devises, l'euro s'affaiblit contre dollar (de 1,14\$/Euro au 31 décembre 2018 à 1,12\$/Euro à ce jour) mais également contre yen et contre sterling (le nouveau délai du Brexit ayant revigoré la devise britannique).

Après une chute de plus d'un tiers sur le dernier trimestre 2018, les cours du pétrole ont repris près de la moitié du terrain perdu depuis le 1^{er} janvier 2019 avec un cours du baril de Brent qui passe de 55\$ à près de 70\$. L'explication est à trouver comme d'habitude du côté de l'offre (la demande étant relativement peu élastique) qui souffre de tensions géopolitiques en Iran, en Lybie et au Venezuela et qui est rationnée par l'Opep et la Russie afin de rester dans un cadre de prix acceptable aux pays producteurs comme aux consommateurs. Sur la même période, l'or est resté étonnamment stable à la porte des 1 300 \$ l'once après sa forte hausse du second semestre 2018, portée par les anticipations de maintien de taux d'intérêt (ultra) bas.

Après une année 2018 record de distributions à nos investisseurs, nos fonds ont bénéficié bien entendu de la bonne tenue des marchés actions en ce début d'année 2019, ce qui ne manquera pas d'aider les valorisations intermédiaires et les cessions prévues en 2019. Paradoxalement, les investisseurs restent peu alloués sur les actions de PME et nous trouvons le climat d'investissement plus favorable qu'il y a un an.

Nous attendons l'été et la confirmation du taux de réduction d'impôt sur le revenu pour le lancement de notre nouveau FCPI. Les souscriptions restent bien entendu ouvertes sur le FCPR ALTO Avenir et le FCP NOVA Europe, notre fonds ouvert dédié aux actions de petites et moyennes entreprises européennes, qui poursuit sur sa lancée après sa place de numéro un du palmarès Morningstar sur 5 ans.

Nous invitons tous ceux intéressés par le FCP NOVA Europe et le FCPR ALTO Avenir à contacter leur conseiller financier et à prendre connaissance de notre offre d'investissement sur notre site www.altoinvest.fr.

Article rédigé par Jean-François PAUMELLE, le 9 mai 2019



Jean-François PAUMELLE
Fondateur d'ALTO Invest
Associé d'Eiffel Investment Group

Évolution des valeurs liquidatives au 31 décembre 2018

Pour la première fois depuis 2008, les performances annuelles de nos fonds ressortent globalement en baisse en 2018 par rapport à 2017. Cette évolution s'explique principalement par l'impact défavorable de certaines sociétés cotées présentes dans les portefeuilles. Nous sommes confiants sur les fondamentaux des entreprises en portefeuille à moyen/long terme.

Fonds	Isin	Année création	Avantage fiscal à la souscription ⁽¹⁾	Nominal	Montant total déjà remboursé ⁽²⁾	VL 31/12/2018	Évolution de la VL depuis l'année de création au 31/12/2018 ⁽³⁾
FCPI Fortune ALTO	FR0010593566	2008	42,5%	100 €	40 €	38,54 €	- 21,46%
FCPI - Fortune ALTO Innovation 2	FR0010685941	2009	42,5%	100 €	40 €	59,64 €	- 0,36%
FCPI - ALTO Innovation 10	FR0011076645	2011	22%	100 €	-	145,32 €	+ 45,32%
FCPI Fortune ALTO Innovation 3	FR0011013614	2011	40%	100 €	70 €	83,55 €	+ 53,55%
FCPI - ALTO Innovation 2012	FR0011283241	2012	18%	100 €	-	127,62 €	+ 27,62%
FCPI - Europe Leaders	FR0011291681	2012	18%	100 €	-	134,27 €	+ 34,27%
FCPI Fortune ALTO 2012	FR0011201623	2012	50%	100 €	70 €	65,43 €	+ 35,43%
FCPI - Europe ALTO Innovation 2013	FR0011533215	2013	18%	100 €	-	80,42 €	- 19,58%
FCPI - Fortune Europe 2013	FR0011414432	2013	50%	100 €	-	117,40 €	+ 17,40%
FCPI - Fortune Europe 2014	FR0011708148	2014	50%	100 €	-	93,12 €	- 6,88%
FCPI Objectif Europe	FR0012034833	2014	18%	100 €	-	98,27 €	- 1,73%
FCPI - Fortune Europe 2015	FR0012371383	2015	50%	100 €	-	100,93 €	+ 0,93%
FCPI - InnovALTO 2015	FR0012847242	2015	18%	100 €	-	96,11 €	- 3,89%
FCPI - Fortune Europe 2016-2017	FR0013065265	2016	50%	100 €	-	91,67 €	- 8,33%
FCPI - InnovALTO 2017-2018	FR0013265451	2017	18%	100 €	-	95,75 €	- 4,25%
FIP France ALTO 3	FR0010502393	2007	25%	100 €	76 €	3,41 €	- 20,59%
FIP France ALTO 4	FR0010642272	2008	25%	100 €	85 €	14,83 €	- 0,17%
FIP France Développement Durable	FR0010782300	2009	25%	100 €	75 €	36,52 €	+ 11,52%
FIP France ALTO 6	FR0010917989	2010	25%	100 €	70 €	49,00 €	+ 19,00%
FIP France Fortune ALTO 2	FR0010855460	2010	40%	100 €	120 €	8,71 €	+ 28,71%
FIP France ALTO 7	FR0011089275	2011	22%	100 €	-	98,22 €	- 1,78%
FIP France Fortune ALTO 3	FR0011013622	2011	40%	100 €	-	103,53 €	+ 3,53%

⁽¹⁾ Réduction IR/ISF obtenue l'année de souscription. L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement ainsi que de la durée de conservation des parts. Le traitement fiscal est susceptible d'être modifié ultérieurement.

⁽²⁾ Montant total par part des distributions partielles intervenues pendant la vie du fonds.

⁽³⁾ Hors avantage fiscal, prélèvements sociaux et droits d'entrée. Après intégration des distributions partielles le cas échéant.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps

Remboursements des fonds

Fonds totalement remboursés

ALTO Invest est l'une des premières sociétés de gestion à avoir remboursé des FCPI avec plus-value. Depuis 2007, des remboursements aux porteurs sont effectués régulièrement : au total, ce sont près de 402M€ remboursés à nos souscripteurs depuis l'origine.

402M€
remboursés

Fonds	Isin	Année création	Date de liquidation	Performance finale ⁽¹⁾
FCPR - Microcaps ALTO	FR0010056085	2002	20/09/2009	+ 49,42%
FCPI - ALTO Innovation	FR0007065990	2001	30/09/2009	+ 51,90%
FCPI - ALTO Innovation 2	FR0007073572	2002	21/11/2012	+ 37,00%
FCPI - ALTO Innovation 3	FR0010073205	2004	29/11/2013	- 8,51%
FCPI - ALTO Innovation 4	FR0010204099	2005	06/04/2016	- 5,33%
FCPI - ALTO Innovation 5	FR0010320291	2006	02/12/2016	+ 4,43%
FCPI - ALTO Innovation 6	FR0010478750	2007	09/10/2017	+ 46,11%
FCPI Innovation Durable	FR0010478784	2007	28/11/2014	+ 53,62%
FCPI - ALTO Innovation 7	FR0010634170	2008	31/12/2018	+ 68,59%
FCPI Innovation Durable 2	FR0010650085	2008	31/12/2018	+ 22,69%
FCPI - ALTO Innovation 8	FR0010775775	2009	30/11/2017	+ 26,00%
FCPI Europe ALTO	FR0010784215	2009	31/12/2018	+ 74,33%
FCPI Innovation Durable 3	FR0010781336	2009	31/12/2018	+ 26,86%
FCPI - ALTO Innovation 9	FR0010914994	2010	31/12/2018	+ 84,39%
FCPI Europe ALTO 2	FR0010920835	2010	31/12/2018	+ 90,82%
FCPI Europe ALTO Innovation	FR0011076652	2011	31/12/2018	+ 56,91%
FIP France ALTO	FR0010106435	2004	30/06/2018	- 26,80%
FIP France ALTO 2	FR0010354530	2006	30/06/2018	- 6,01%
FIP France ALTO 5	FR0010777656	2009	31/12/2018	- 8,51%
FIP France Fortune ALTO	FR0010671461	2009	31/05/2018	+ 56,24%

⁽¹⁾ Performance calculée depuis l'origine du fonds, hors avantage fiscal, prélèvements sociaux applicables et droits d'entrée.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps

easyVISTA™

Entretien avec Sylvain GAUTHIER d'EasyVista



Pouvez-vous nous présenter brièvement EasyVista et son histoire ?

Jamal Labeled et moi avons créé la société il y a 30 ans au démarrage de l'informatique dite personnelle (sortie du premier IBM PC) qui a révolutionné la relation entre les utilisateurs et le service informatique. Nous avons créé un logiciel pour aider les directeurs informatiques à gérer ce nouveau challenge (qui s'appelle l'IT Service Management) et qui s'amplifie aujourd'hui avec la transformation numérique des entreprises. Notre logiciel d'ITSM donne au directeur informatique une vision 360 de son activité (matériels, incidents, changements), à l'image d'un ERP vertical. Nous équipons des organisations publiques ou privées de 2.000 à 30.000 employés.

Quelle évolution constatez-vous sur le marché de l'ITSM ?

L'informatique était gérée par les informaticiens selon des critères techniques, aujourd'hui le directeur informatique se positionne comme un prestataire de service au service des métiers et des utilisateurs. Ceci crée donc un besoin d'agilité que les logiciels traditionnels qui existaient sur ce marché ne peuvent pas fournir. Nous les remplaçons notamment grâce à notre offre SaaS qui existe depuis plus de 10 ans. Grâce à un phénomène de concentration sur ce marché, nous sommes aujourd'hui le seul européen parmi les 9 solutions retenues par le cabinet Gartner.

Comment EasyVista se positionne-t-il face à ses évolutions ?

Nous adaptons en permanence nos logiciels pour être en phase avec l'évolution des besoins de nos prospects et clients. Nous avons lancé il y a 4 ans une offre de micro-apps permettant aux utilisateurs de mieux communiquer en cas de problème avec le service informatique grâce à des applications pour mobiles. En 2017, nous avons fait l'acquisition de la société Knowesia qui nous amène une technologie de 'self-care' qui permet aux utilisateurs de s'auto-dépanner : c'est donc le complément idéal de notre offre. Le produit qui a été renommé Self-Help permet de réduire de 20% les sollicitations des utilisateurs au support.

Vous avez enchaîné 8 années de croissance ininterrompue, quelles actions mettez-vous en place pour poursuivre cette croissance ?

Oui, nous avons doublé notre chiffre d'affaires tous les 4 ans. Au-delà de la récurrence de notre chiffre d'affaires (70%) qui nous donne une très bonne visibilité, nous avons trois drivers de croissance :

- L'acquisition de nouveaux clients (89 en 2018)
- Le déploiement de notre nouvelle solution Self-Help sur notre base installée
- Le renforcement sur le marché américain qui représente 50% du marché mondial et où nous sommes présents depuis 6 ans (25% de nos revenus)

Quels objectifs avez-vous fixés pour les prochaines années ?

Au niveau technologique : nos clients sont à la recherche permanente d'automatisation et de simplification. Nous avons donc mis en place un nouveau programme de R&D pour créer un moteur d'intelligence artificielle verticalisé, qui va se matérialiser dès cette année avec le lancement d'un agent virtuel capable d'aider les utilisateurs en langage naturel.

Au niveau financier : après une forte période d'investissements aux Etats-Unis, nous avons maintenant stabilisé nos charges et nous sommes revenus à la rentabilité en 2018. Cette croissance rentable va s'intensifier dans les prochaines années pour atteindre un niveau de marge normatif du secteur.

Éléments clés

- Date de création : 1988
- Introduction en bourse en 2005 à Paris
- PDG et co-fondateur : Sylvain Gauthier
- DG et co-fondateur : Jamal Labeled
- Secteur : Edition de logiciels
- Effectif : 215 collaborateurs dans le monde
- Chiffre d'affaires 2018 : 37,4M€
- Marge d'exploitation 2018 : 7,1%
- Valorisation : 68M€ (30/04/19)



Actualités des participations

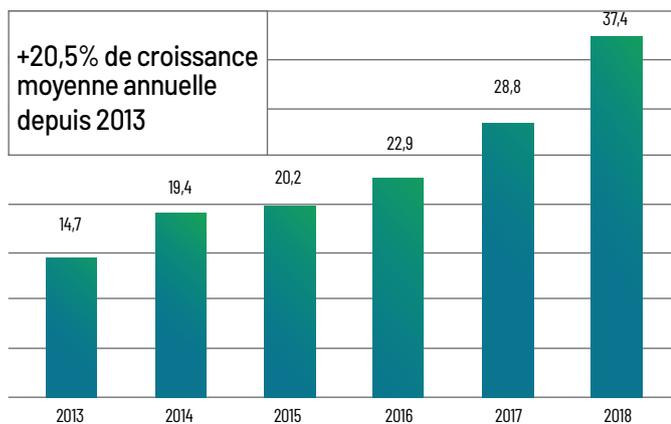
Une forte croissance historique

1 200 clients
dans le monde

Plus de **6 millions**
d'utilisateurs

Plus de **50 pays**
représentés

Évolution du chiffre d'affaires (en M€)



Source : ALTO Invest

EasyVista cours de bourse



Cours sur 5 ans.

Source : Boursorama

Les fonds gérés par ALTO Invest détiennent 5,6% du capital de la société au 30/04/19.



FCP NOVA Europe

Le FCP NOVA Europe est un fonds à vocation générale investi dans des PME et ETI cotées. Il adopte une stratégie Stock Picking.



Commentaire de Gestion - 30/04/2019



2019 prend le contre-pied du dernier trimestre 2018 et affiche une large hausse des principaux indices mondiaux, notamment sur fond de politique monétaire plus accommodante qu'anticipée. Notre indice de référence, le MSCI Europe Small Cap, s'ajuste donc +19,5% depuis le début de l'année.

NOVA Europe affiche une performance de +17,9% (part A) et +18,4% (part I) du 31/12/2018 au 30/04/2019. Le fonds a donc également capté en grande partie le rebond marqué des marchés, les petites capitalisations européennes affichant d'ailleurs une meilleure performance que les grandes capitalisations en Europe.

Nous restons convaincus que notre stratégie de sélection de titres innovants adoptant une vision long terme permettra au fonds de profiter de leur positionnement unique mêlant croissance, international et avantage compétitif. Cette sélection rigoureuse couplée à une gestion des risques inhérente à cette classe d'actifs sont, selon nous, les ingrédients de la réussite à long terme.

Emilie Da Silva



NOVA Europe affiche une hausse sensible depuis janvier grâce à la progression en bourse de convictions, en portefeuille depuis de nombreuses années, telles que :

- **Nemetschek** (+71,8%, performance sur la période) : le spécialiste des logiciels pour le secteur de la construction continue de profiter de la vague de digitalisation de celui-ci. Ainsi, pour 2018, la société a publié une croissance de plus de 16% et des marges d'EBITDA toujours supérieures à 26%. La société s'attend à connaître une dynamique au moins aussi bonne en 2019.
- **Porvair** (+35,3%) : le spécialiste des filtres de spécialité industrielle profite de son modèle vertueux de résilience et de récurrence de ses revenus. La base installée et les référencements de Porvair permettent d'établir d'importantes barrières à l'entrée.
- **Vitrolife** (+36,1%) : le leader mondial des solutions de fécondation in vitro continue son expansion géographique avec l'approbation de son embryoscope+ (incubateur) en Chine. Cela permet donc à la société de s'introduire encore plus sur ce marché qu'elle considère comme le futur marché numéro un à moyen terme.

Alors que quasiment tous les titres sont dans le vert depuis le début de l'année, la performance du fonds a été tempérée par certains titres n'ayant pas connu la hausse globale des marchés ou dans une moindre mesure :

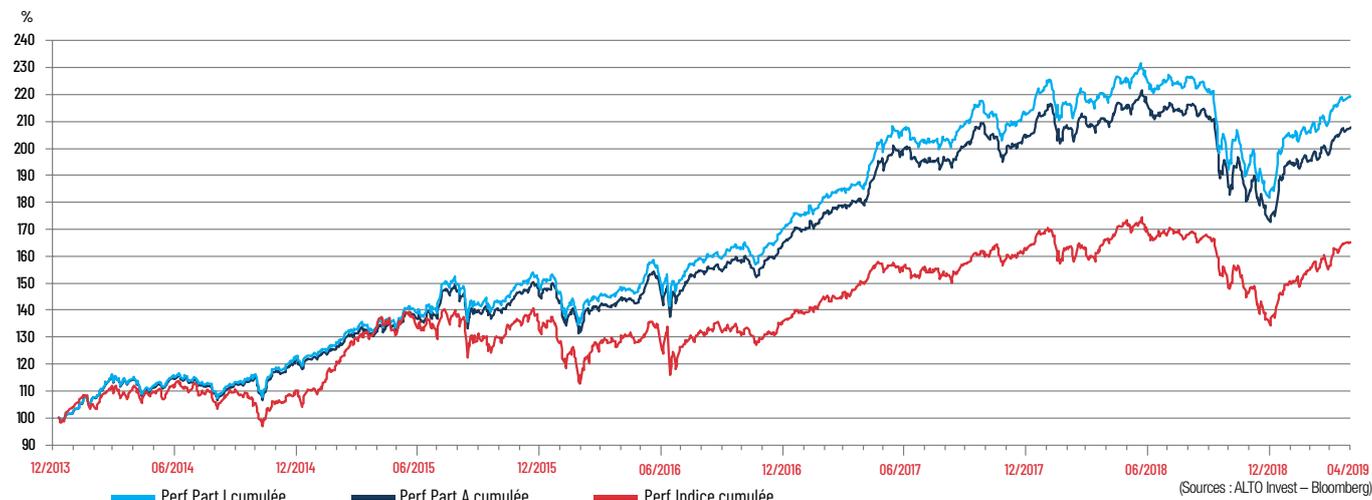
- **Adesso** (+2,6%, titre entré en portefeuille en janvier) : cette Entreprise de Services Numériques allemande compte parmi les plus dynamiques en croissance organique et se développe également par des acquisitions ciblées.
- **Morphosys** (-0,6%) : la société de biotechnologie allemande possède déjà un médicament sur le marché (traitement du psoriasis) et dispose d'un candidat médicament en phase III contre les cancers du sang, pour lequel elle prépare actuellement sa future force commerciale aux Etats-Unis.
- **Molmed** (+3,9%, titre sorti du portefeuille en janvier) : la société de biotechnologie italienne s'est séparée de son partenaire distributeur. Cette situation crée un manque de visibilité, ce qui a pénalisé le cours de bourse.

En 2019, nous restons fidèles à notre stratégie d'investissement qui allie vision long terme et recherche de sociétés qui se distinguent par leur innovation et leur diversification internationale.

⁽¹⁾ Notation du 30 avril 2019, part A. Les références à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou de la société de gestion.

Évolution des valeurs liquidatives

Évolution du FCP NOVA Europe et de son indicateur depuis sa création jusqu'au 30 avril 2019 (base 100)



Performances au 30 avril 2019

	NOVA Europe A	NOVA Europe I	Indicateur : MSCI Europe Small Cap Net TR Eur
1 mois	3,50%	3,59%	4,62%
YTD	17,94%	18,35%	19,48%
1 an	-1,27%	-0,21%	-0,79%
3 ans	44,81%	48,94%	27,02%
5 ans	87,71%	97,09%	51,45%
Création	107,89%	119,45%	65,24%
2014	20,24%	21,44%	6,47%
2015	22,67%	24,18%	23,53%
2016	12,18%	13,14%	0,86%
2017	22,13%	23,24%	19,03%
2018	-14,22%	-13,33%	-15,86%

ATTENTION – Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. (Sources : ALTO Invest – Bloomberg)

Évaluation du risque *

	NOVA Europe A	NOVA Europe I	Indicateur : MSCI Europe Small Cap Net TR Eur
Volatilité 1 an	16,58%	16,53%	14,85%
Volatilité 3 ans	12,95%	12,89%	12,54%
Volatilité 5 ans	12,71%	12,69%	14,44%
Sharpe 1 an	-0,04	0,02	-0,03
Sharpe 3 ans	0,97	1,05	0,65
Sharpe 5 ans	1,02	1,09	0,60
Max Drawdown 1 an	-22,08%	-21,60%	-23,19%

* Calculés sur la base de données hebdomadaires, dernier vendredi du mois



À risque faible, rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Catégorie Morningstar	Catégorie Europerformance	Indicateur de référence
Actions Europe Petites Cap.	Actions Europe PMC	MSCI Europe Small Cap Net TR Eur

Comment souscrire ?

Le FCP NOVA Europe est accessible sur comptes titres, PEA, PEA PME et sur de nombreux contrats d'Assurance Vie.

Adressez-vous à votre conseiller financier ou à ALTO Invest



Avertissements : Le FCP NOVA Europe est un fonds «actions». En conséquence, il est soumis aux évolutions et aux aléas des marchés actions. Le capital investi peut ne pas être restitué. La souscription de ce produit s'adresse donc à des personnes acceptant de prendre des risques.

Avertissements : La société de gestion attire l'attention sur le fait que l'investissement présente un risque de perte en capital. Le fonds, principalement investi en PME-ETI, présente des risques particuliers : le risque de liquidité, le risque de crédit, et le risque de contrepartie. En outre, les valeurs de petites et moyennes capitalisations boursières sont historiquement plus volatiles et moins liquides que les grandes capitalisations. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du fonds décrits dans son prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les conditions du FCP NOVA Europe sont décrites dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et le règlement du fonds disponibles sur simple demande auprès d'ALTO Invest ou sur www.altoinvest.fr.

FCPR ALTO Avenir

Tirer parti des tendances fondamentales (les « mégatendances ») en investissant dans les PME-ETI européennes



L'Europe

Investir à l'échelle européenne¹

- L'Allemagne décroche la 5^e place mondiale dans le classement global de compétitivité. Source : World Economic Forum 2016/2017
- La France est le 1^{er} pays d'Europe pour les créations d'entreprises. Source : INSEE 2016
- Le Royaume-Uni affiche un taux de chômage parmi les plus faibles en Europe à 4,7%. Source : Eurostat juin 2017
- La Suède est l'un des leaders mondiaux en termes d'Innovation (N°3 mondial), investissant 3,26% de son PIB en R&D. Source : Europa.eu novembre 2016

¹ Les exemples de pays ne présagent aucun des investissements futurs du fonds.

Les PME-ETI (Petites et Moyennes Entreprises - Entreprises de Taille Intermédiaire)

Une classe d'actifs différenciante

- Les PME-ETI ont l'agilité pour tirer parti de ces « mégatendances ».
- Au cours des dix dernières années, les PME-ETI ont surperformé² les grandes valeurs, tout en permettant de diversifier les allocations patrimoniales. Source : AFIC
- Les PME et les ETI représentent 52% de l'emploi et 46% de la valeur ajoutée selon l'INSEE.
- Les PME-ETI ont été les seules créatrices d'emploi entre 2009 et 2015, tandis que les GE (Grandes Entreprises) et TPE (Toutes Petites Entreprises) en ont détruit, toujours selon l'INSEE.

² Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les « mégatendances »

Chercher à cibler les secteurs d'avenir

- Le FCPR ALTO Avenir a vocation à investir dans tous les secteurs de l'économie participant aux grandes tendances structurelles de croissance³, et particulièrement les secteurs des technologies de l'information et du digital, de la transition énergétique, de la santé, de la nutrition et du bien-être, des services aux entreprises, des industries de pointe, des services aux personnes, de la distribution spécialisée.

³ L'investissement dans les secteurs de croissance n'est pas synonyme de performance.

Les informations mentionnées dans ce document à caractère promotionnel sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle. Le présent document ne se substitue pas au Prospectus du Fonds.

La gestion pratiquée peut notamment entraîner un risque de perte en capital et un risque de liquidité du fait des spécificités des sociétés non cotées, ainsi qu'un risque de crédit.

Fiscalité

Le Fonds est un FCPR fiscal. Il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier de l'exonération d'impôts sur le revenu (les prélèvements sociaux sont dus) prévue à l'article 163 quinquies B du Code Général des Impôts (cf article 4 du Règlement du FCPR).

Sous réserve de vérification de la situation de chaque investisseur, les avantages fiscaux sont conditionnés par le respect des quotas d'investissement de 50% par le Fonds, prévu à l'article 163 quinquies B du Code Général des Impôts et par l'engagement des porteurs de parts de respecter les conditions de détention et de conservation des parts prévues également à l'article 163 quinquies B du Code Général des Impôts.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais moyens (TFAM MAXIMAUX) *			
	Parts A		Parts I	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*
Droits d'entrée et de sortie	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,90%	1,30%	1,95%	0,66%
Frais de constitution	0,05%	0%	0,05%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30%	0%	0,30%	0%
Frais de gestion indirects	0,60%	0%	0,60%	0%
Total	4,35% = Valeur du TFAM-GD maximal	1,80% = Valeur du TFAM-D maximal	3,40% = Valeur du TFAM-GD maximal	1,16% = Valeur du TFAM-GD maximal

* Calculé sur la base de la durée de vie du Fonds, y compris ses éventuelles prorogations, conformément au Document d'Information Clé pour l'Investisseur du Fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 21 du règlement de ce FCPR, disponible sur le site internet www.altoinvest.fr.

Tableau récapitulatif présentant la liste des FCPR/FIP/FCPI gérés par ALTO Invest relatif au quota d'investissements éligibles

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2017	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
FIP France ALTO	2004	N/A en préliquidation	31 décembre 2007
FIP France ALTO 2	2006	N/A en préliquidation	31 décembre 2008
FIP France ALTO 3	2007	N/A en préliquidation	31 décembre 2009
FIP France ALTO 4	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI Fortune ALTO	2008	N/A en préliquidation	30 avril 2011
ALTO Innovation 7	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI Innovation Durable 2	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
Fortune ALTO Innovation 2	2009	70,41%	31 décembre 2010
FIP France Fortune ALTO	2009	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI Europe ALTO	2009	63,50%	14 décembre 2011
FIP France ALTO 5	2009	N/A en préliquidation	14 décembre 2011
FCPI Innovation Durable 3	2009	63,42%	21 décembre 2011
FIP France Développement Durable	2009	N/A en préliquidation	23 décembre 2011
FIP France Fortune ALTO 2	2010	N/A en préliquidation	30 avril 2012
ALTO Innovation 9	2010	60,00%	31 octobre 2012
FCPI Europe ALTO 2	2010	65,11%	31 octobre 2012
FIP France ALTO 6	2010	63,90%	31 octobre 2012
FCPI Fortune ALTO Innovation 3	2011	82,70%	30 avril 2013
FIP France Fortune ALTO 3	2011	87,56%	30 avril 2013
ALTO Innovation 10	2011	62,13%	31 octobre 2013
FCPI Europe ALTO Innovation	2011	64,32%	31 octobre 2013
FIP France ALTO 7	2011	63,11%	31 octobre 2013
Fortune ALTO 2012	2012	100%	30 avril 2014
ALTO Innovation 2012	2012	67,60%	31 octobre 2014
Europe Leaders	2012	64,94%	31 octobre 2014
Fortune Europe 2013	2013	100%	31 décembre 2015
Europe ALTO Innovation 2013	2013	63,85%	30 juin 2016
Fortune Europe 2014	2014	100%	30 septembre 2017
FCPI Objectif Europe	2014	70,99%	30 juin 2018
FCPI Fortune Europe 2015	2015	81,28%	31 décembre 2018
FCPI innovALTO 2015	2015	43,93%	30 juin 2019
FCPI Fortune Europe 2016-2017	2016	27,49%	23 décembre 2019
FCPI innovALTO 2017-2018	2017	0%	30 juin 2021

Avertissement US Person - La souscription des Parts du Fonds est réservée uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues par le Prospectus du Fonds. La définition des « U.S Persons » est disponible sur notre site www.altoinvest.fr.

Avertissement : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit (8) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement, prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2027. Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Caractéristiques

- **Période de souscription**
Du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2019 (prolongeable de trois mois supplémentaires par ALTO Invest)
- **Valeur des parts**
La valeur de souscription des parts sera égale au plus élevé des deux montants suivants :
 - La valeur nominale de la part
 - La prochaine valeur liquidative connue à la date de souscription
- **Minimum de souscription**
 - 5 000 euros pour les porteurs de parts A
Code ISIN : FR0013321882
 - 250 000 euros pour les porteurs de parts I
Code ISIN : FR0013321890
(Droits d'entrée maximum de 5% non compris)
- **Durée de vie du Fonds et de blocage des parts**
Huit ans minimum à compter de la constitution du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025, prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2027, sauf cas de dissolution anticipée.
- **Rachat anticipé des parts à la demande des porteurs impossible, sauf cas prévus dans le règlement du Fonds.**
- **Cession de parts**
Libre, sous réserve des dispositions prévues dans le règlement du Fonds et que le porteur trouve lui-même un acquéreur, avec un prix fixé d'un commun accord entre vendeur et acheteur (ce prix peut ainsi ne pas correspondre à la valeur liquidative des parts).
- **Valorisation**
Bimensuelle, le quinzième jour de chaque mois et si ce jour n'est pas jour ouvré, le jour précédent et le dernier jour ouvré de chaque mois.
- **Reporting**
Une Lettre d'Information présente l'évolution du Fonds pendant toute sa durée de vie (situation des investissements, nouvelles participations,...).
- **Répartition des avoirs**
Dans les meilleurs délais à compter de l'ouverture du dernier exercice comptable du Fonds, soit à partir du 31 décembre 2025 et au plus tard le 31 décembre 2027.

Communiqués à destination des porteurs de parts

▶ Entrée en liquidation du FCPI Fortune ALTO

Code Isin : FR0010593566

Dernière valeur liquidative : **38,54 €** - Date : **31/12/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (15/06/2008)** - Variation/Origine : **-21,46 %**

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FCPI Fortune ALTO.

Initialement créé le 5 mai 2008 pour une durée de 8 ans à compter de sa constitution, le FCPI Fortune ALTO a été prorogé 3 ans, soit jusqu'au 5 mai 2019. Le Fonds a donc dépassé sa durée de vie réglementaire. En conséquence, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 29 mai 2019, de procéder à la dissolution du FCPI et à l'ouverture des opérations de liquidation à partir du 5 mai 2019.

Après avoir procédé à la cession d'une grande partie des actifs qui composaient le portefeuille du FCPI Fortune ALTO et réalisé 2 distributions partielles d'un montant total de 40 euros (*) par part A, 2 participations non cotées figuraient encore en portefeuille au 5 mai 2019.

Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 31 décembre 2018 était de -21,46 % depuis l'origine, soit une performance annualisée de -2,36 % (**). Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt de solidarité sur la Fortune de 35% (***) du montant investi.

ALTO INVEST continuera de représenter les intérêts du FCPI Fortune ALTO dans le cadre de la cession des actions de ces dernières participations et vous tiendra informée des étapes de la cession. A partir du 5 mai 2019 et jusqu'à la liquidation finale du fonds, aucun frais de gestion ne sera prélevé par ALTO Invest. Tous les autres frais (commissaire aux comptes, du dépositaire, du gestionnaire administratif et comptable, et autres frais non récurrents, tels que prévus dans les documents réglementaires) resteront à la charge du fonds.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est plus possible à compter de l'entrée en période de liquidation du FCPI.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

(*) **20 euros en octobre 2017, 20 euros en octobre 2018.**

(**) **Taux de rendement annualisé nette de frais et hors avantage fiscal depuis l'origine (TRI).**

(***) **L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement ainsi que de la durée de conservation des parts.**

FCPI Europe ALTO Innovation 2013

Code Isin : FR001153215

Dernière valeur liquidative : **80,42 €** - Date : **31/12/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2013)** - Variation/Origine : **-19,58 %**

Le FCPI Europe ALTO Innovation 2013 a été agréé le 23 juillet 2013, pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution, le 15 novembre 2013, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera, pour le FCPI Europe ALTO Innovation 2013, le 1^{er} janvier 2020.

Au cours de la période de préliquidation, le FCPI bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FCPI n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement défini à l'article L 214-30 du code et monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FCPI à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI Europe ALTO Innovation 2013, soit jusqu'au 15 mai 2021. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

FCPI Fortune Europe 2013

Code Isin : FR0011414432

Dernière valeur liquidative : **117,40 €** - Date : **31/12/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (15/06/2013)** - Variation/Origine : **+17,40 %**

Le FCPI Fortune Europe 2013 a été agréé le 15 février 2013, pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution, le 17 mai 2013, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI Fortune Europe 2013, soit jusqu'au 17 novembre 2020, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements du fonds. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

FCPI Fortune Europe 2014

Code Isin : FR0011708148

Dernière valeur liquidative : **93,12 €** - Date : **31/12/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (15/06/2014)** - Variation/Origine : **-6,88 %**

Le FCPI Fortune Europe 2014 a été agréé le 18 février 2014, pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution, le 30 avril 2014, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera, pour le FCPI Fortune Europe 2014, le 1^{er} janvier 2020.

Au cours de la période de préliquidation, le FCPI bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FCPI n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement défini à l'article L 214-30 du code et monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FCPI à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI Fortune Europe 2014, soit jusqu'au 30 octobre 2020. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que pourrait susciter ce communiqué.

Communiqués à destination des porteurs de parts

FCPI Objectif Europe

Code Isin : FR0012034833

Dernière valeur liquidative : **98,27 €** - Date : **31/12/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2014)** - Variation/Origine : **-1,73 %**

Le FCPI Objectif Europe a été agréé le 1^{er} août 2014, pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution, le 21 novembre 2014, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI Objectif Europe, soit jusqu'au 21 mai 2021, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements du fonds. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

FIP France ALTO 7

Code Isin : FR0011089275

Dernière valeur liquidative : **98,22 €** - Date : **31/12/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2011)** - Variation/Origine : **-1,78 %**

Le FIP France ALTO 7 a été agréé le 19 août 2011, pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le 20 décembre 2011, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FIP France ALTO 7, soit jusqu'au 20 juin 2021. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que pourrait susciter ce communiqué.

FIP France Fortune ALTO 3

Code Isin : FR0011013622

Dernière valeur liquidative : **103,53 €** - Date : **31/12/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (15/06/2011)** - Variation/Origine : **+3,53 %**

Le FIP France Fortune ALTO 3 a été agréé le 16 mars 2011, pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le 21 septembre 2011, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Préalablement à cette ou ces distributions, le fonds doit préparer et organiser la cession de ses actifs pendant une période appelée préliquidation, qui débutera, pour le FIP France Fortune ALTO 3, le 1^{er} janvier 2020.

Au cours de la période de préliquidation, le FIP bénéficie de modalités particulières de fonctionnement en vue de faciliter la cession des actifs du portefeuille. Notamment, le FIP n'est plus tenu de respecter le quota d'investissement défini à l'article L 214-31 du code et monétaire et financier. En contrepartie, la réglementation contraint le FIP à distribuer l'essentiel de ses actifs quelque temps à compter de leur cession.

Afin d'assurer la liquidation des investissements résiduels en portefeuille, nous souhaitons également vous informer par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FIP France Fortune ALTO 3, soit jusqu'au 21 mars 2021. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

▶ Entrée en liquidation du FIP France Développement Durable

Code Isin : FR0010782300

Dernière valeur liquidative : **36,52 €** - Date : **31/12/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2009)** - Variation/Origine : **+11,52 %**

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FIP France Développement Durable.

Initialement créé le 23 décembre 2009 pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le FIP France Développement Durable a été prorogé 2 ans, soit jusqu'au 23 juin 2019. Le Fonds va donc dépasser sa durée de vie réglementaire. En conséquence, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 29 mai 2019, de procéder à la dissolution du FIP et à l'ouverture des opérations de liquidation à partir du 23 juin 2019.

Après avoir procédé à la cession d'une grande partie des actifs qui composaient le portefeuille du FIP France Développement Durable et réalisé une distribution partielle d'un montant total de 75 euros (*) par part A, une participations non cotée figurait encore dans le portefeuille au 20 mai 2019. Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 31 décembre 2018 était de +11,52 % depuis l'origine, soit une performance annualisée de 1,35% (**). Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% (***) du montant investi.

ALTO Invest continuera de représenter les intérêts du FIP France Développement Durable dans le cadre de la cession des actions de ces dernières participations et vous tiendra informée des étapes de la cession. A partir du 23 juin 2019 et jusqu'à la liquidation finale du fonds, aucun frais de gestion ne sera prélevé par ALTO Invest. Tous les autres frais (commissaire aux comptes, du dépositaire, du gestionnaire administratif et comptable, et autres frais non récurrents, tels que prévus dans les documents réglementaires) resteront à la charge du fonds.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est plus possible à compter de l'entrée en période de liquidation du FIP.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

(*) 75 euros en octobre 2017.

(**) Taux de rendement annualisé nette de frais et hors avantage fiscal depuis l'origine (TRI).

(***) L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement ainsi que de la durée de conservation des parts.

Commentaire de gestion sur la partie libre au 31 mars 2019



Au cours du premier trimestre 2019, en dehors des investissements en entreprises innovantes et en entreprises régionales, les placements dans toutes les autres classes d'actifs se sont appréciés. Le premier trimestre 2019 aura été marqué par des marchés financiers euphoriques après un quatrième trimestre 2018 en berne. Malgré une détérioration des données économiques, les marchés ont été en partie soutenus en Europe et en Chine par des politiques monétaires accommodantes et à l'échelle mondiale par un apaisement des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis.

Nous n'avons procédé à aucun mouvement significatif au cours du premier trimestre 2019.

Olivier Tanneveau, Gérant, Directeur de Participations

Les placements de trésorerie des fonds ALTO Invest sont restés stables au cours du premier trimestre 2019. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine a confirmé au premier trimestre une pause de la hausse de ses taux d'intérêts en raison d'anticipations d'inflation inférieures à ses objectifs. En Europe, la Banque Centrale Européenne a décidé de poursuivre sa politique monétaire accommodante. Les rendements des fonds monétaires demeurent nuls avec un taux au jour le jour structurellement négatif –à fin mars l'EONIA offrait un rendement négatif d'environ 35 points de base-.

Au cours du premier trimestre 2019, **les placements obligataires** ont progressé **d'environ 4,6%**. Sur le marché du crédit, les écarts de crédit des obligations d'entreprises « Investment Grade » et à haut rendement se sont resserrés au même titre que les taux des pays cœur de la Zone Euro -les emprunts d'états allemands et français à 10 ans ont reculé respectivement d'environ 23 et 39 points de base-, le bund allemand retournant en territoire négatif.

Les placements diversifiés (OPCVM à performance absolue, gestion flexible ou obligations convertibles) ont crû **de plus de 6%**, profitant de la hausse des marchés actions et obligataires.

Au premier trimestre 2019, **les placements liés aux matières premières** se sont appréciés **d'environ 11%**. Le marché des matières premières a profité d'une hausse du cours de l'or noir de près de 30% sur la période, expliquée en partie par une réduction de l'offre pétrolière et dans un contexte économique international plus favorable à la demande. Les autres métaux de base ont bénéficié quant à eux d'une fin proche du différend douanier entre la Chine et les Etats-Unis et d'une relance de l'économie chinoise matérialisée par des injections de liquidités visant à relancer les nombreux projets d'infrastructures publiques qui avaient été jusqu'à présent suspendus. Le cours de l'or a quant à lui progressé de 1% environ.

Les placements en actions cotées ont enregistré une hausse **d'environ 14%** au cours du premier trimestre 2019. Après un quatrième trimestre 2018 difficile, les marchés actions ont connu un trimestre euphorique récupérant en partie la baisse enregistrée en fin d'année dernière. Malgré des indicateurs économiques mitigés, les actions se sont redressées suite à l'apaisement des tensions commerciales sino-américaines et à de bonnes publications des entreprises.

En matière sectorielle, les valeurs qui ont surperformé ont été celles des secteurs de l'industrie, de l'énergie et des technologies de l'information. Les valeurs financières ainsi que celles de la santé ont quant à elles sous-performé. Concernant les performances régionales, au cours du premier trimestre 2019 les indices Dow Jones de la bourse nord-américaine, l'Eurostoxx 50 et le MSCI Emergents ont fini en hausse respectivement d'environ 11%, 12% et 9,5%.



Investissement & Développement

Guillaume PANIÉ



Président Directeur Général
Directeur Général d'Eiffel Investment Group
Ecole polytechnique et
membre du corps des Mines

Didier BANÉAT



Directeur Général Délégué
11 ans chez ALTO Invest
Précédemment chez DWS Investments
(Groupe Deutsche Bank)
& PricewaterhouseCoopers
ESC Marseille

Franck HALLEY



Gérant - Directeur de Participations
Analyse et Systèmes
16 ans chez ALTO Invest
A travaillé chez Vivendi Universal,
booster.com & Lagardère Group
IAE Dijon et Université Paris Dauphine

Emilie DA SILVA



Gérante du FCP NOVA Europe
Porte parole de la gestion
14 ans chez ALTO Invest
IAE d'Orléans, IPAG

Olivier TANNEVEAU



Gérant - Directeur de Participations
11 ans chez ALTO Invest
A travaillé chez Cabinet KPMG
& Fitch Rating
Université Paris Dauphine

Huseyin SEVING



Directeur du Développement
Développement et relation
partenaires/clients
A travaillé chez NextStage AM
Master II de Finance de marché à l'INSEEC Paris

François-Xavier DURAND-MILLE



Gérant - Responsable de participations
4 ans chez ALTO Invest
A travaillé chez BNP Paribas
ESG Management School

Julie PARAY



Assistant Gérant
A travaillé chez Trecento Asset Management.
Université Paris Dauphine et EISTI

Bastien JALLET



Assistant Gérant
A travaillé chez Federal Finance Gestion &
HSBC REIM
IAE de Caen et EM Normandie

Antoine VALDÈS



Fondateur d'ALTO Invest
Associé d'Eiffel Investment Group - Venture Partner
17 ans chez ALTO Invest
AGF Private Equity - Co-fondateur et Président
Administrateur de l'AFG (Association Française de la
Gestion), Président du Club Entrepreneurs de l'AFG.
Sciences Po Paris, Eco Fi, MBA Insead

Jean-François PAUMELLE



Fondateur d'ALTO Invest
Associé d'Eiffel Investment Group - Venture Partner
17 ans chez ALTO Invest
AGF Private Equity - Co-fondateur et Directeur Général
ESCP, MA Lancaster

Stefan BERGER



Venture Partner - Précédemment Directeur Général
de Sonepar Deutschland GmbH, Vice-président Finance
de Rexel SA, COO&CFO de Sanitec Corp., Vorstand
de Keramag AG et Directeur Financier de Publicis
International. MBA Insead, DEA Finance à Bonn,
Maîtrise d'Economie à Paris et Licence en Droit à Paris
et San Diego

Patrice FURIA



Venture Partner
Directeur médical (Health and Safety)
de Allied-Signal Europe,
Fondateur et gérant de lmsw Sarl à Paris
et d'International Medical Service à Rome (Italie)
Faculté de Médecine de Paris



ALTO

INVESTISSEMENT INNOVANT



Document non contractuel à caractère promotionnel. La présente documentation est délivrée exclusivement à titre d'information sur les produits. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente. Les informations fournies sont basées sur notre appréciation de la situation légale, comptable et fiscale actuelle ; les commentaires et analyses reflètent notre opinion sur les marchés et leur évolution au jour de la rédaction de ce document, et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans avis préalable. Elles ne sauraient constituer un engagement d'ALTO Invest. En conséquence, ALTO Invest ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La valeur des parts de fonds peut augmenter ou diminuer, et un investisseur peut ne pas retrouver le montant initial de son investissement. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque porteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Pour toute souscription de parts de fonds, vous pouvez obtenir gratuitement auprès d'ALTO Invest, le DICI (document d'information clé pour l'investisseur) et le règlement en vigueur.

Toute reproduction ou utilisation totale ou partielle de ce document est soumise à l'autorisation préalable d'ALTO Invest.



9 rue Newton - 75116 Paris - France
Tél. : + 33 (0)1 39 54 35 67 - Fax : + 33 (0)1 39 54 53 76
contact@altoinvest.fr - www.altoinvest.fr